

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 JUILLET 2017

PRESENTS : DELAUTRETTE , DEBLOOS , LAVIGNE , GAYOT, BOUCHAREYSSAS , DOIZON , MEYNARD, PEYRILLE, JOUHANNY, LUBRANO, ACHARD .

PROCURATION : DEXET à LAVIGNE .

ABSENTS : BELAIR (Excusée), MALLEFOND (Excusé), HUMBERT (Excusée) .

Secrétaire de séance : A. BOUCHAREYSSAS

Le conseil valide le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

1/ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS :

Aménagement route de Nexon : L'avancement des travaux est conforme aux prévisions ; le chantier devrait être achevé début septembre, voire mi-Août si disponibilité des équipes COLAS. Les travaux restant à effectuer concernent la mise en place du plateau ralentisseur, la pose des enrobés trottoirs et l'installation de panneaux de signalisation dont un radar pédagogique .

A noter la détérioration et le remplacement d'un grand nombre de bordures basses durant les travaux et particulièrement lors de la phase de rabotage de la chaussée.

Liaison piétonne : Les travaux sont pratiquement terminés, les marches des 3 escaliers en béton ont été reprises en peinture, ainsi que les vis des garde-corps des passerelles. Une reprise de maçonnerie à l'entrée de la passerelle du parking a également été effectuée afin d'adoucir les angles des pierres .

Les végétaux qui ont été plantés en Juin ont globalement bien résisté, la garantie de reprise de 1 an sera déclenchée en Septembre.

Pour les terrasses en herbe, l'entreprise COLAS assurera un passage du scarificateur avant engazonnement à l'automne.

La signalétique qui sera apposée sur les pupitres en bois est en cours d'examen par Mr Conte, Archéologue des Bâtiments de France. Un retard pour la pose est à envisager.

L'installation de luminaires en bordure de la liaison piétonne viendra compléter les aménagements.

Pour l'inauguration de cette liaison piétonne, l'idée d'un pique-nique géant rassemblant les habitants de la commune est soumise.

Four à pain Saumur: La 2 ème phase du chantier mené par l'association ALEAS est désormais terminée ; les travaux de maçonnerie ont permis la reconstruction de murs endommagés , la pose de crépi en intérieur et la réfection des joints . Un nettoyage final des façades a été réalisé par sablage .

L'utilisation de matériaux locaux a été privilégiée, notamment de la terre crue issue de briqueterie-tuilerie de chez Jean-François Litaud à Sereilhac.

Quelques aménagements sont encore à prévoir : portes, fenêtres...

2/:APPELS D'OFFRES :

Salle des Fêtes: L'appel d'offres lancé pour la rénovation, mise aux normes de la Salle des Fêtes n'a pas attiré beaucoup de candidatures, et 1 lot reste sans réponse à ce jour. Les propositions annoncées rentrent globalement dans l'enveloppe, mais des écarts de prix importants en +/- sont à analyser.

Concernant l'aspect technique du dossier, un problème a été soulevé par les Bâtiments de France concernant un garde-corps trop voyant autour de la nouvelle terrasse côté château. La proposition alternative étant un muret en pierre de 45 cm de hauteur . Cette proposition ne garantissant pas une sécurité nécessaire et indispensable à ce lieu , elle n'est pas retenue par le Conseil Municipal.

Point à temps voirie : 3 offres ont été communiquées, avec des écarts de prix du simple au double nécessitant une analyse.

3:/FPIC = FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES .

La création de ce fonds est liée à la réforme fiscale de 2011 qui, en supprimant la Taxe Professionnelle a conduit à la création de dispositifs de compensation.

Le FPIC permet une péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes isolées, pour la reverser à des intercommunalités et communes isolées moins favorisées.

Les modalités de répartition du FPIC entre l' EPCI (Intercommunalité) et l'ensemble intercommunal étaient totalement différentes entre les 2 anciennes Communautés de Communes (Monts de Châlus /Pays de Nexon) :

- Pour l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Nexon, l'ensemble communal bénéficiait de 80% du reversement et l' EPCI de 20%
- Pour l'ancienne Communauté de Communes des Monts de Châlus , l'EPCI contribuait et bénéficiait à hauteur de 100% du fonds ce qui permettait :
 - De préserver les recettes.
 - D'assurer des charges transférées , compensées que partiellement par les communes , telles que le service mandataire, des cotisations diverses, etc...
 - De soutenir les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
 - De permettre la réalisation de nouveaux projets sur le territoire.
 - De maintenir et développer de nouvelles compétences.

D'où obligation d'harmoniser dans la cadre de la nouvelle Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, suivant 2 possibilités :

- Une répartition « de droit commun » prévue à la fois pour le prélèvement et le reversement, en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres (mesurée par leur contribution au potentiel fiscal agrégé (PFA).
- Ou en alternative et par dérogation l'EPCI procédant à une répartition libre.

Le FPIC 2017 pour la nouvelle Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus (EPCI + Ensemble intercommunal) est de 374 404 Euros (en progression de 20% par rapport à 2016 à périmètre constant).

- Une répartition de type « de droit commun » alloué :
 - 125 045 Euros pour l'EPCI
 - 249 359 Euros pour l'Ensemble intercommunal. (dont 7564 Euros pour Les Cars)
- Il avait été budgété :
 - 133 912 Euros pour L'EPCI, recette inscrite au Budget Primitif 2017 .

Afin de maintenir la recette de 133 912 Euros pour L'EPCI prévue au Budget Primitif 2017, Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour une répartition du FPIC selon un mode de répartition dérogatoire libre.

4:/TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES 2018 :

Rappel des tarifs en vigueur en 2017 :

- Particulier ou association locale :
 - Salle : 75 Euros

- Cuisine : 40 Euros
- Particulier ou association extérieure :
 - Salle : 250 Euros
 - Cuisine : 80 Euros

Les tarifs s'entendent pour une location d'une journée avec clés rendues le lendemain à 9 h au plus tard. Un complément est demandé pour une utilisation plus longue des locaux, soit :

- Particulier ou association locale : 25 Euros/jour
- Particulier ou association extérieure : 50 Euros/jour

Tarifs 2018 :

La rénovation prévue de la salle des fêtes implique d'effectuer rapidement une refonte des tarifs, des réponses à des demandes de location 2018 sont en attente . Le Conseil Municipal comprend l'urgence à fixer des nouveaux tarifs, mais souhaite s'appuyer sur les propositions de la commission tourisme qui doit se réunir en septembre.

5/ACQUISITION BIENS IMMOBILIERS :

Station le Dognon : Régularisation du périmètre , le Conseil Municipal approuve la cession forfaitaire au prix de 55 Euros (Accord Mr LEYSSENNE)

Immeuble BAYRAND :Envoi d'une promesse de cession le 13 Juillet, en attente depuis.

6/QUESTIONS DIVERSES :

Cession de terrain rue des Chevaliers: Ce terrain d'une superficie d'environ 639 M² , avec CU , raccordable, est proposé à la vente. Le Conseil Municipal approuve la cession de ce terrain pour un prix forfaitaire de 7500 Euros.

Achat jardin de Mr CARLINI:Le Conseil Municipal approuve la proposition d'achat de ce terrain au prix forfaitaire de 1100 Euros .

Travaux rognage des souches : Suite à l'abattage des arbres aux Gîtes et à la station d'épuration.

3 Devis ont été communiqués : 8725 Euros HT
4125 Euros HT
4000 Euros HT

Un 4ème devis est en attente, mais compte tenu des montants importants à engager pour ces opérations, il faut envisager de définir des priorités , et/ou demander un devis pour une solution alternative .

Acquisition matériel pour les gîtes : Le Conseil Municipal approuve l'achat d'une machine à laver de marque BOSCH capacité 7 Kg au prix devis de 499 Euros.